

puisque les gouvernements qui possèdent de telles armes ne s'en serviraient vraisemblablement qu'en dernier recours, dans une situation désespérée. Dans ce contexte, le projet de bouclier antimissile est non seulement inutile, mais probablement contre-productif.

Le déploiement du NMD pourrait, en effet, convaincre les adversaires potentiels des États-Unis de la nécessité de renforcer leur capacité de mener des actes terroristes sur le territoire américain. Il s'agit d'une idée importante, puisque le présentateur inverse le lien logique généralement posé entre le bouclier antimissile et les autres composantes du *Homeland Defense*, lesquelles sont généralement présentées comme un appoint au NMD. En fait, ce dernier contribuerait à attiser la menace d'une attaque terroriste ou informatique, et donc à accroître la nécessité de renforcer les mesures contre ces menaces. Pour illustrer cette idée, Robinson utilise, lui aussi, une analogie tirée de la Seconde Guerre mondiale, en comparant le système de défense antimissile à la Ligne Maginot : c'est parce que les Français ont érigé cette ligne que les blindés allemands sont passés par les Ardennes, prenant ainsi les forces alliées à revers et leur infligeant une défaite décisive. Par ailleurs, le déploiement du bouclier aura aussi comme effet d'envenimer les relations avec la Russie et la Chine. En définitive, on peut se demander si les coûts politiques, stratégiques et financiers de la mise en place d'un tel système destiné à contrer une menace improbable ne sont pas supérieurs à tous les bénéfices que l'on peut espérer en retirer.

Le présentateur a exprimé son désaccord avec l'intervenant précédent en affirmant que l'érection du système de défense antimissile n'est pas inévitable. D'une part, la technologie requise est loin d'être au point et risque de ne pas l'être avant longtemps. D'autre part, le soutien apparent de l'opinion publique américaine au projet (révélé par les sondages d'opinion) pourrait bien s'effriter lorsque viendra le temps d'en assumer les coûts financiers. De plus, il existe déjà, aux États-Unis, un mouvement d'opposition au projet.

Dans ce contexte, la position canadienne face au NMD, quelque soit la façon dont elle sera exprimée, ne devrait souffrir d'aucune ambiguïté. Elle doit être négative. Le Canada a déjà, à plusieurs reprises dans le passé (notamment en 1967, 1969 et 1985), servi une réponse semblable aux États-Unis, sans subir de représailles. Pour étayer sa position, Robinson établit un lien entre le NMD et les autres programmes liés au *Homeland Defense*. Selon lui, le Canada pourrait faire preuve de bonne volonté et de souplesse en acquiesçant aux éventuelles demandes de coopération faites par les États-Unis pour mettre en oeuvre les autres programmes du *Homeland Defense*, ceci dans le but de gagner une certaine marge de manœuvre dans le dossier NMD. Cette approche est d'autant plus séduisante que les États-Unis ont beaucoup plus besoin de l'appui du Canada pour lutter efficacement contre le trafic de stupéfiants, le terrorisme, l'immigration illégale ou la cybercriminalité que pour déployer le bouclier antimissile.

Le commentateur, David Mutimer, a tout d'abord noté qu'à la longue liste de menaces évoquées jusqu'à présent, il convient d'ajouter la pauvreté qui, en fait, est à l'origine de nombreux conflits et donc des autres menaces contre lesquelles on cherche à se prémunir. Il rejette toutefois les analyses qui prédisent que les États-Unis feront face, d'ici une vingtaine d'années, à des rivaux susceptibles de remettre en question leur supériorité militaire.